



Vingt-sixième session
San José, Costa Rica, 15-20 avril 1996

**ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET
ORGANISATION DE LA VINGT-SIXIEME SESSION**

- I. Organisation de la réunion
- II. Ordre du jour provisoire
- III. Annotations de l'ordre du jour provisoire

I. ORGANISATION DE LA VINGT-SIXIEME SESSION

La vingt-sixième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes se tiendra à San José (Costa Rica), du 15 au 20 avril 1996. Conformément à une résolution adoptée par acclamation lors de la vingt-cinquième session (Carthagène, Colombie, 20-27 avril 1994), les Etats membres ont accepté la proposition du Gouvernement du Costa Rica de servir d'hôte à cette réunion, laquelle fut ultérieurement ratifiée par le Conseil économique et social aux termes de la décision 1994/287. La réunion est prévue au calendrier des conférences de la CEPALC pour la période 1994-1996.*

La session est, pour la CEPALC, la réunion la plus importante de la période biennale. Elle constitue l'occasion d'examiner les questions liées au développement des pays de la région et de passer en revue les activités menées à bien par la Commission.

Cette réunion est, en l'occurrence, tenue dans des circonstances spéciales. En ce qui concerne les questions liées au développement, elle s'inscrit dans un contexte régional marqué par l'incertitude, ainsi que par des doutes et des défis importants quant à la réalisation des réformes économiques et à l'évolution future des économies de l'Amérique latine et des Caraïbes. Pour ce qui est des activités de la Commission, la réforme de l'Organisation des Nations Unies récemment amorcée par les gouvernements des Etats membres touche également les commissions régionales. Il est donc souhaitable que l'instance intergouvernementale maximum de la Commission participe au processus de consultations actuellement en cours dans ce domaine.

Ainsi, dans le premier domaine, il a semblé opportun, au moment de franchir le cap de la mi-décennie 1990, de faire le point des progrès accomplis ainsi que des déficiences et des carences existant dans les processus de transformation entrepris en Amérique latine et dans les Caraïbes depuis le début de la crise de la dette. La réunion de San José constitue une occasion propice pour établir ce bilan et pour définir les principes directeurs susceptibles de favoriser, de façon simultanée, un équilibre sur le plan macro-économique, une croissance plus dynamique et une plus grande équité sociale. On propose de centrer les débats sur le rapport entre la gestion macro-économique et les changements intervenus à l'échelon micro-économique dans les domaines de l'épargne, de l'investissement, du progrès technique et de la compétitivité internationale.

Cette mise au point, ainsi que le repérage des aspects positifs et négatifs, facilitera l'étude d'options susceptibles de consolider une stabilité macro-économique accompagnée de taux de croissance supérieurs à ceux enregistrés dans ces dernières années.

* Résolution 537(XXV).

Dans le deuxième domaine, à savoir le bon déroulement des activités de la Commission, il sera utile d'examiner, outre les documents habituels tels que le rapport d'activités, le programme de travail et le calendrier des conférences, l'incidence de la réforme des Nations Unies sur la CEPALC.

Dans cette note, le secrétariat a pris la liberté de présenter quelques suggestions visant à accélérer l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour provisoire et à rationaliser le temps disponible. Ces propositions, si elles sont acceptées par les gouvernements des Etats membres, pourraient faciliter le déroulement des délibérations. Comme il est d'usage dans les réunions de la CEPALC, les aspects relatifs à l'organisation des travaux, de même que l'ordre du jour provisoire, seront soumis à l'examen des chefs de délégations lors d'une réunion prévue pour le 15 avril, c'est-à-dire au début de la vingt-sixième session. Le secrétariat remettra aux différentes délégations les documents de travail et de référence concernant les points inscrits à l'ordre du jour.*

En l'occurrence, un remaniement a également été proposé quant à la structure de cette réunion afin d'allonger le laps de temps consacré à l'étude des thèmes de fond et de faciliter la participation de ministres d'Etat, moyennant la réduction de la phase ministérielle. Par conséquent, les représentants des gouvernements et les spécialistes de la région se réuniront les 15 et 16 avril, à l'échelon technique, pour analyser le thème de fond de la session et formuler les recommandations pertinentes, lesquelles seront portées à la considération des ministres. Une réunion des délégations gouvernementales est ensuite prévue les mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 au matin afin de déterminer l'organisation des travaux et aborder l'examen des points 5 à 10 de l'ordre du jour ainsi que des projets de résolution. La phase ministérielle sera inaugurée le vendredi 19 dans l'après-midi pour conclure le samedi 20 dans l'après-midi.

La participation d'experts gouvernementaux aux travaux de la session contribuera sans nul doute à enrichir l'étude des différents thèmes proposés et la présence des ministres d'Etat donnera aux conclusions qui émaneront de la réunion le relief nécessaire à leur prise en compte dans les pays de la région.

Cette réunion devrait permettre aux gouvernements des Etats membres de procéder à des échanges de vues et de données d'expérience et d'accorder de nouveaux principes d'action afin de relever les défis posés par le développement d'ici à la fin de la décennie.

Conformément au remaniement proposé dans la structure de la réunion, la phase technique serait consacrée, les 15 et 16 avril, à l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire. Les comités se réuniraient les 17, 18 et 19 au matin pour analyser les thèmes suivants: la réforme de l'Organisation des Nations Unies et son incidence sur la CEPALC (point 4 de l'ordre du jour); réunions des organes subsidiaires et réunions régionales parrainées par la CEPALC dans le cadre des travaux préparatoires des conférences mondiales des Nations Unies: conclusions et recommandations (point 5 de l'ordre du jour); autres activités menées par le secrétariat du système de la CEPALC depuis la vingt-cinquième session de la Commission et programme de travail pour la période biennale 1995-1999 (point 6 de l'ordre du jour); calendrier des conférences pour la période 1996-1998 (point 7 de l'ordre du jour); résolutions et décisions récemment émanées de divers organismes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission (point 8 de l'ordre du jour); suivi du Plan d'action régional de l'Amérique latine et des

* Voir Documentos presentados al vigésimo sexto período de sesiones de la Comisión (LC/G.1907(SES.26/12)).

Caraïbes sur la population et le développement (point 9 de l'ordre du jour), et coopération entre pays et régions en développement (point 10 de l'ordre du jour).

Le secrétariat propose que les décisions adoptées à l'issue des phases technique et de procédure, ainsi que le programme de travail pour la période biennale 1998-1999 et les résolutions soient soumises à l'approbation des ministres durant l'étape pertinente.

Ci-après sont présentés l'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes, lesquelles contiennent des informations relatives à chacun des thèmes présentés et des suggestions quant à la façon d'en aborder l'examen durant la réunion. Il faut rappeler, à cet égard, qu'aux termes de la résolution 419(PLEN.14), il est stipulé que "des experts dans les domaines spécifiques en question devront être inclus dans les délégations gouvernementales" afin d'assurer le bon déroulement de la réunion.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la vingt-sixième session
3. Consolider le développement. Les interactions entre la macro-économie et la micro-économie
4. La réforme de l'Organisation des Nations Unies et son incidence sur la CEPALC
5. Réunions des organes subsidiaires et réunions régionales parrainées par la CEPALC dans le cadre des travaux préparatoires des conférences mondiales des Nations Unies: conclusions et recommandations
6. Autres activités menées par le secrétariat du système de la CEPALC depuis la vingt-cinquième session de la Commission et programme de travail pour la période biennale 1998-1999
 - a) CEPALC
 - b) Suivi du Sommet mondial pour le développement social
 - c) Suivi de la quatrième Conférence sur les femmes
 - d) Travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
 - e) Centre latino-américain de démographie (CELADE)
 - f) Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)
7. Calendrier des conférences pour la période 1996-1998
8. Résolutions et décisions récemment émanées de divers organismes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission
9. Suivi du Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement

10. Coopération entre pays et régions en développement
11. Admission d'Anguilla en qualité de membre associé de la Commission
12. Questions diverses
13. Examen et adoption des résolutions de la vingt-sixième session de la CEPALC

III. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la CEPALC, la Commission procède, au début de chaque session, à l'élection d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur qui restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Selon l'usage établi lors des sessions antérieures de la CEPALC, la présidence est assumée par le chef de la délégation du pays hôte. D'autre part, l'article 20 du Règlement intérieur prévoit que "le Président, ou le Vice-Président quand il fait fonction de Président, participe aux débats de la Commission en cette qualité et non comme représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité".

En règle générale, le Bureau élu pour diriger les débats de la phase technique reste en fonction au cours de l'étape ministérielle mais il est composé, à ce niveau, des chefs de délégation correspondants.

Si les Comités proposés par le secrétariat sont mis sur pied, chacun d'eux sera également présidé par un Bureau, composé lui aussi d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur.

La composition de ces Bureaux sera soumise à l'examen des chefs de délégation lors de la réunion pertinente prévue pour le 15 avril 1996.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la vingt-sixième session

L'ordre du jour provisoire (LC/G.1896(SES.26/1)/Rev.2), élaboré par le secrétariat conformément aux dispositions pertinentes du chapitre II du Règlement intérieur de la CEPALC et à la lumière des mandats confiés à la Commission, sera soumis à l'examen des représentants en vue de son adoption. Les Etats membres pourront formuler les observations ou apporter les modifications qu'ils jugeront pertinentes, dans le cadre dudit Règlement.

L'ordre du jour provisoire, l'organisation des travaux et la création des Comités seront examinés lors de la réunion des chefs de délégation des gouvernements des Etats membres.

3. Consolider le développement. Les interactions entre la macro-économie et la micro-économie

Document de travail

- Consolider le développement. Les interactions entre la macro-économie et la micro-économie (LC/G.1898(SES.26/3))

Document complémentaire

- Quinze ans d'expérience économique. L'Amérique latine et les Caraïbes, 1980-1995 (LC/G.1925(SES.26/17))

Documents de référence

- Transformación productiva con equidad. La tarea prioritaria del desarrollo de América Latina y el Caribe en los años noventa (LC/G.1601-P)
- América Latina y el Caribe: políticas para mejorar la inserción en la economía mundial (LC/G.1800(SES.25/3))
- El desarrollo sustentable: transformación productiva, equidad y medio ambiente (LC/G.1648/Rev.2-P)
- Equidad y transformación productiva: un enfoque integrado (LC/G.1701/Rev.1-P)
- Población, equidad y transformación productiva (LC/G.1758/Rev.1-P; LC/DEM/G.131/Rev.1-Serie E, n° 37)
- El regionalismo abierto en América Latina y el Caribe. La integración económica al servicio de la transformación productiva con equidad (LC/G.1801/Rev.1-P)

Il y a cinq ans, le secrétariat a fait connaître sa proposition sur le développement des pays latino-américains et des Caraïbes à partir des années 90. Celle-ci, intitulée Transformation du processus de production dans un climat d'équité, s'inspirait des principaux enseignements laissés par la crise économique des années 80 et du constat selon lequel les économies de la région passaient par une période de profondes transformations. Depuis lors, le secrétariat a perfectionné sa proposition; dans le même temps, plusieurs indices importants semblent suggérer l'existence d'un rapport de cause entre, d'une part, le contenu et la portée des politiques publiques mises en oeuvre et, d'autre part, les performances économiques. Il semble donc pertinent, ayant franchi le cap de la mi-décennie, de marquer un temps d'arrêt afin de laisser décanter et systématiser ces indices de façon à en dégager les grands principes directeurs de la politique publique.

Ce bilan rétrospectif, établi en comparant la conjoncture actuelle et la situation d'il y a dix et même cinq ans, fait apparaître d'importants progrès au niveau de la transformation des fondements des économies de la région, ainsi qu'une évolution plus favorable de ces dernières. Cependant, la crise financière mexicaine, intervenue à la fin 1994, montre que ces progrès peuvent être fragiles. D'autre part, certaines déficiences persistent encore, telles que la lenteur de la croissance qui, partant, s'avère incapable

de générer l'offre d'emploi requise pour absorber les nouveaux membres de la population active, ainsi que des taux d'épargne intérieure inférieurs à la moyenne historique, problèmes qui viennent se greffer sur le coût social élevé résultant de l'ajustement et l'effet généralement régressif des réformes.

On observe également que les répercussions des politiques appliquées varient considérablement selon les agents. En règle générale, la modernisation du processus de production a été plus marquée dans un nombre relativement réduit d'entreprises d'une certaine échelle, mais nettement plus discrète dans l'univers plus vaste des petites et moyennes entreprises. Dans la plupart des pays, le dynamisme relatif du secteur exportateur ne s'est pas non plus propagé au reste de l'économie. Cette vingt-sixième session sera l'occasion d'analyser ces phénomènes et d'arrêter les lignes d'action susceptibles de conduire, d'une façon simultanée à la stabilité macro-économique, à une croissance plus dynamique et à une plus grande équité sociale. Afin de faciliter les délibérations, le secrétariat a élaboré le document "Consolider le développement. Les interactions entre la macro-économie et la micro-économie" (LC/G.1898(SES.26/3)). Le secrétariat a en outre préparé un document complémentaire intitulé "Quinze ans d'expérience économique. L'Amérique latine et les Caraïbes, 1980-1995" (LC/G.1925(SES.26/17)) dans lequel sont exposées les bases empiriques du bilan présenté dans le premier document.

4. La réforme de l'Organisation des Nations Unies et son incidence sur la CEPALC

Document de travail

- La réforme de l'Organisation des Nations Unies et son incidence sur la CEPALC. Note du secrétariat (LC/G.1899(SES.26/4))

Documents de référence

- Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social: rôle et fonctions de la CEPALC (LC/G.1716(SES.24/18))
- Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social: information actualisée sur les répercussions pour la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LC/G.1819(SES.25/20)/Rev.1)

Les délégations recevront, pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, une note élaborée par le secrétariat afin d'aiguiller les délibérations des pays membres de la Commission dans le contexte des réformes et des restrictions financières actuellement imposées au sein de l'Organisation des Nations Unies. Tout en accordant la priorité aux différents volets de cette réforme des Nations Unies, les gouvernements coïncident quant à la nécessité de renforcer le rôle de l'Organisation en matière de développement ainsi que d'améliorer son efficacité dans les domaines administratifs, financiers, organisationnels, et dans les thèmes de fond. Cette nécessité obéit au souci plus général d'adapter l'Organisation des Nations Unies à la conjoncture mondiale de l'après-guerre froide et à une économie de plus en plus mondialisée.

La situation des commissions économiques régionales en général, et naturellement de la CEPALC, est l'un des volets du débat portant sur la réforme, tant du point de vue de leur appartenance au

secrétariat que de leur rôle de catalyseurs de la coopération régionale. Il convient donc que les pays membres de la Commission abordent ce problème d'un point de vue régional, bien que de nombreux aspects (comme, par exemple, le degré le plus adéquat de décentralisation des activités) ne peuvent être traités qu'au niveau de tout le système des Nations Unies.

Certaines matières peuvent, cependant, être abordées au sein de la Commission, telles que la définition de l'identité institutionnelle de la CEPALC; l'établissement d'un ordre de priorités; la politique de l'institution en ce qui concerne les activités financées à l'aide de ressources extra-budgétaires; l'adoption de critères d'efficacité et de pertinence; et, l'évaluation de l'organisation, la façon dont elle s'acquitte de ses fonctions et ses pratiques en matière de gestion.

5. Réunions des organes subsidiaires et réunions régionales parrainées par la CEPALC dans le cadre des travaux préparatoires des conférences mondiales des Nations Unies: conclusions et recommandations

Document de travail

- Informe de las actividades de la Comisión desde abril de 1994 (LC/G.1900(SES.26/5))

Afin que les gouvernements des Etats membres soient informés des réunions des organes subsidiaires et des réunions régionales parrainées par la CEPALC dans le cadre des travaux préparatoires des conférences mondiales des Nations Unies, leurs conclusions et leurs recommandations. Les données pertinentes ont été incluses dans le rapport d'activités de la Commission.

6. Autres activités menées par le secrétariat du système de la CEPALC depuis la vingt-cinquième session de la Commission et programme de travail pour la période biennale 1998-1999

Documents de travail

- Informe de las actividades de la Comisión desde abril de 1994 (LC/G.1900(SES.26/5))
- Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 1998-1999 (LC/G.1901(SES.26/6))
- Informe sobre la ejecución de los programas de la CEPAL durante el bienio 1994-1995. Nota de la Secretaría (LC/G.1902(SES.26/7))

Documents de référence

- Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 1996-1997 (LC/G.1804(SES.25/7))

- Plan de Acción Regional de América Latina y el Caribe sobre Asentamientos Humanos (LC/G.1912)
- Alojamiento y desarrollo. Una tarea para los asentamientos humanos (LC/L.906(CONF.85/3)/Rev.1)

Afin que les gouvernements des Etats membres puissent se prononcer sur les travaux que devra réaliser le système de la CEPALC au cours de la période biennale 1998-1999, le secrétariat a élaboré le projet de programme de travail (LC/G.1901(SES.26/7)), lequel pourra être modifié à la lumière des priorités qui seront établies durant cette session.

7. Calendrier des conférences pour la période 1996-1998

Document de travail

- Calendrier des conférences de la CEPALC proposé pour la période 1996-1998. Note du secrétariat (LC/G.1903(SES.26/8))

Conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14), adoptée par le Comité plénier de la CEPALC à l'issue de sa quatorzième session réalisée en novembre 1980, les réunions de la Commission seront organisées en fonction des sessions de cette dernière, effectuées tous les deux ans, et des réunions du Comité plénier, tenues dans l'intervalle. Dans cette même résolution, il est en outre stipulé que les sessions se tiendront les années paires de façon à coïncider avec le cycle biennal de programmation budgétaire établi par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est également convenu que le calendrier complet de conférences et de réunions programmées jusqu'à la session suivante sera présenté à chaque session de la Commission et que, chaque fois que possible, la date, la durée et le siège respectifs y seront spécifiés.

En vertu des dispositions contenues dans cette résolution, le secrétariat a élaboré un tableau (annexe 5 du document LC/G.1903(SES.26/8)), dans lequel figurent les réunions programmées pour la période 1996-1998, conformément aux directives adoptées par les gouvernements en ce qui concerne les réunions de la CEPALC et de ses organes subsidiaires.

8. Résolutions et décisions récemment émanées de divers organismes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission

Document de travail

- Résolutions et décisions récemment émanées de divers organismes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission. Note du secrétariat (LC/G.1904(SES.26/9))

A l'issue des quarante-neuvième et cinquantième sessions de l'Assemblée générale tenues, respectivement, de septembre 1994 à septembre 1995 et de septembre à décembre 1995 (première partie), celle-ci a adopté plusieurs résolutions et décisions qui revêtent un intérêt particulier pour la Commission,

raison pour laquelle le secrétariat a jugé utile de les porter à la connaissance des Etats membres à l'occasion de la vingt-sixième session de la CEPALC.

9. Suivi du Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement

Document de travail

- Informe de seguimiento del Plan de Acción Regional Latinoamericano y del Caribe sobre Población y Desarrollo. Nota de la Secretaría (LC/G.1905(SES.26/10))

Documents de référence

- Plan de Acción Regional Latinoamericano y del Caribe sobre Población y Desarrollo (LC/G.1920; LC/DEM/G.159)
- Consensus de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement (adopté lors de la Conférence régionale de l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement, Mexico, 29 avril-4 mai 1993)
- Las políticas de población en América Latina y el Caribe: algunas reflexiones en el umbral del siglo XXI (LC/DEM/G.150, Serie E, N° 42)

A la demande, et avec le concours, du Bureau directeur du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) qui s'est chargé de plusieurs aspects de l'élaboration du Plan d'action régional, le secrétariat soumettra à l'examen des différentes délégations un rapport des activités menées dans le cadre de ce Plan, contenu dans la note intitulée "Informe de seguimiento del Plan de Acción Regional Latinoamericano y del Caribe sobre Población y Desarrollo", conformément aux dispositions de la résolution 536(XXV) adoptée par la CEPALC à l'issue de sa vingt-cinquième session.

Cette note du secrétariat contribuera à faciliter les délibérations des délégations au sein du Comité spécial de session sur la population et le développement, chargé du suivi et de l'examen des questions relatives à la population et au développement, y compris le Plan d'action, et qui, en l'occurrence, tiendra sa première réunion.

Ce Comité examinera notamment la façon d'incorporer les accords émanant de la Conférence internationale sur la population et le développement au Plan d'action régional. Il se penchera également sur les activités menées en vue de sa prochaine mise en oeuvre ainsi que sur les mesures prévues à l'échelon régional dans l'avenir proche.

Il procédera également à un examen général de la situation régionale en matière de population et présentera les données nécessaires à l'étude des politiques et des programmes sur la population, ainsi que d'autres questions, conformément aux directives du Bureau.

10. Coopération entre pays et régions en développement

Document de travail

- Actividades del sistema de la CEPAL para promover y apoyar la cooperación técnica entre países y regiones en desarrollo durante el bienio 1994-1995. Nota de la Secretaría (LC/G.1906(SES.26/11))

La note que le secrétariat soumettra à l'examen des délégations contient une synthèse des activités menées depuis la dernière réunion du Comité pertinent, à savoir lors de la vingt-cinquième session de la Commission (Carthagène, Colombie, mai 1994).

La première partie consiste en une étude, d'un point de vue général, de la coopération technique entre pays et régions en développement pendant la dernière période biennale et des activités spécifiques réalisées au cours de cette période. L'information est regroupée autour des thèmes suivants: i) la coordination avec les organismes du système des Nations Unies et les organisations régionales menant des activités de CTPD en Amérique latine et aux Caraïbes; ii) les activités et les projets de coopération technique de la CEPALC aux échelons régional et sous-régional; et iii) données concernant la situation actuelle de la CTPD dans la région et ses tendances principales.

En outre, le secrétariat formule certaines propositions susceptibles d'orienter les activités que le système de la CEPALC mènera dans l'avenir pour encourager la coopération entre pays et régions en développement, compte tenu des exigences de la transformation du processus de production dans un climat d'équité et de pérennité du développement.

Dans le cadre de l'examen de ce point, les délégations pourront étudier et proposer des critères et des principes d'action pouvant guider le système de la CEPALC dans les activités qu'il réalisera à court terme en faveur de la coopération entre pays et régions en développement, afin que ces dernières continuent de répondre aux besoins des pays de la région en matière de développement économique et social.

Les délégations jugeront peut-être utile de tenir compte, dans leurs délibérations, des suggestions contenues dans le rapport d'activités présenté par le secrétariat afin de faciliter les travaux du Comité de session.

11. Admission d'Anguilla en qualité de membre associé de la Commission

Document de travail

- Admission d'Anguilla en qualité de membre associé de la Commission. Note du secrétariat (LC/G.1918(SES.26/18))

Par courrier daté du 27 février 1996, le Gouverneur d'Anguilla a fait savoir au Secrétaire exécutif de la CEPALC que le Gouvernement d'Anguilla sollicitait, avec l'appui du Gouvernement du Royaume-Uni, l'admission d'Anguilla en qualité de membre associé de la Commission.

Les conditions et procédures concernant l'admission en tant que membre associé de la Commission sont stipulées dans l'alinéa a) du paragraphe 3 et dans le paragraphe 4 du Mandat de la CEPALC.

12. Questions diverses

Dans l'examen de ce point, sont incluses toutes les questions que les gouvernements jugeront utile d'aborder.

13. Examen et adoption des résolutions de la vingt-sixième session de la CEPALC